

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87- 018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-540 du 02 Novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BLOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Compte Rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 13 Mai au 11 Juillet 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont promus à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans leur nouveau grade, l'officier supérieur et le sous-officier supérieur des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

Armée de Terre

Colonel LATOUNDJI Idrissou (Ancien Chev/OMB par Décret N° 99-367 du 03 Août 1999, reçu le 25 Février 2000)

Gendarmerie Nationale

Adjudant Chef HOUANHOU Bognonvi Pascal (Ancien Chev/OMB par Décret N° 99-367 du 03 Août 1999, reçu le 04 Mars 2000)

Forces Navales

Premier Maître KPEKOU Séverin (Ancien Chev/OMB par Décret N° 78-63 du 06 Mars 1978)

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin à compter de la date de leur réception, les officiers et sous officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

Cabinet Militaire

Colonel GNANWO Victor Williams Coffi
Lieutenant Colonel CHABI OBOSSOU Samuel
Lieutenant Colonel KPADONOU Cocou Madjé Germain
Capitaine AFORA Tchowa Pascal
Capitaine OKOUNDE Assogba André
Capitaine SOMMA Dakouanda Martin
Capitaine SOULE Chabi Idrissou
Lieutenant de Vaisseau HOUNKPATIN Dossa
Commissaire de Police de 2^{ème} classe SOUMONI Nestor
Adjudant Chef ALFA Issifou Harissou
Adjudant Chef BAGUIDI Maman Bio
Adjudant Chef BAPARAPE Ali
Ajudant DJIHA Cocou Zacharie

Adjudant SIMON SANNI Bani
Sergent Chef AHOMADEGBE Pierre
Sergent Mama Ousmane

Armée de Terre

Lieutenant Colonel FABOUKON Cossi Ernest
Major KORA GOUNOU Zimé
Adjudant HOUNKPE Frédéric
Adjudant KOHONOU Djossè Gervais
Sergent Chef ADJOVI GANGO Vincent Paul
Sergent Chef AGBOTONDE Agossou
Caporal JOHNSON Coffi Clément

● Gendarmerie Nationale

Adjudant Chef ACCALOGOUN Tolêton Didier Théodore
Adjudant Chef DJEDJI Agbo Alexis
Adjudant Chef ELEGBEDE Affolabi Victorin
Adjudant Chef TANDJE Hodéhou Irénée
Maréchal des Logis Chef ADELAHOUNWA Adolphe
Maréchal des Logis Chef ADJALLALA Samuel

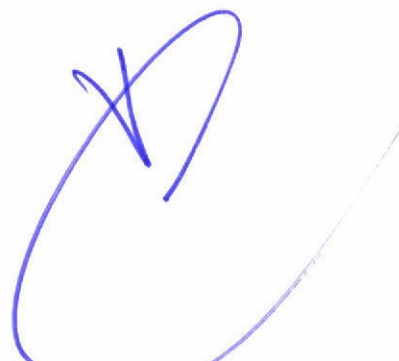
Forces Aériennes

Adjudant Chef KOUNOUHO Mesmer Hubert
Adjudant SEMASSA Marc Frédéric
● Sergent NOUDOFININ Coovi Hyacinthe

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 août 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin p.i. et p.o.
Le Vice Grand Chancelier



Romain VILON GUEZO

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES
26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 35.